

Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire

2010/2100(INI) - 31/03/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire.

CONTEXTE : en 2010, on considère que plus d'un milliard d'individus sont en situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, la flambée du prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux en 2007-2008 a obligé à repenser complètement la sécurité alimentaire mondiale.

L'Union européenne a réagi aux défis croissants en matière de sécurité alimentaire en créant une «[facilité alimentaire](#)» d'un milliard EUR par an en tant que mesure temporaire de soutien aux pays en développement les plus durement touchés. L'UE et ses États membres sont aussi les acteurs les plus importants et les plus fiables dans le domaine de la sécurité alimentaire, sur les plans tant financier que politique. Toutefois, les évolutions récentes nécessitent une **nouvelle politique commune de la sécurité alimentaire**, un renforcement de la prééminence de l'UE dans le programme mondial pour la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'efficacité de l'assistance de l'UE conformément au traité de Lisbonne, à l'initiative EUROPE 2020 et au consensus européen pour le développement. C'est la raison pour laquelle, la Commission présente maintenant la communication en objet qui vise à fournir un cadre politique à la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde pour l'UE et ses États membres en vue de contribuer en outre à la réalisation des OMD.

CONTENU : le cadre politique proposé avec la présente proposition vise à relever les défis en matière de sécurité alimentaire dans les pays en développement dans des contextes tant ruraux qu'urbains en améliorant:

- 1) la disponibilité alimentaire;
- 2) l'accès à l'alimentation;
- 3) l'adéquation nutritionnelle de l'apport alimentaire,
- 4) la prévention et la gestion des crises.

Bien qu'il se pose des problèmes de sécurité alimentaire dans le monde entier, c'est en Afrique et dans les pays en situation fragile qu'il reste le plus de progrès à accomplir. En conséquence, l'action de l'UE doit accorder la priorité aux pays en situation d'insécurité alimentaire qui ont pris le plus de retard dans la réalisation de l'OMD 1 (en Afrique mais aussi en Asie du Sud, notamment au Bangladesh, au Cambodge, en Haïti, au Népal et au Timor Oriental). Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée aux femmes.

Par ailleurs, il est prouvé que les investissements dans le secteur des petites exploitations obtiennent les meilleurs résultats en matière de réduction de la pauvreté et de croissance. Ce nouveau cadre de l'UE mettra donc l'accent sur l'accroissement des revenus des petits exploitants et la capacité de résistance des communautés vulnérables, en soutenant la volonté des pays qui accordent la priorité à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans leurs efforts de développement.

Les caractéristiques des actions à mener dans les 4 piliers visés ci-avant peuvent se résumer comme suit :

- **améliorer la disponibilité alimentaire** : la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards d'individus d'ici 2050 et, en raison de l'évolution des régimes alimentaires et de l'augmentation des revenus, la demande alimentaire devrait s'accroître de 70%. Il y a donc lieu d'accélérer l'accroissement de la production agricole, y compris dans les pays dont la population augmente le plus vite. Par ailleurs, quelque 85% des agriculteurs des pays en développement exploitent moins de 2 hectares de terre. L'aide de l'UE devrait donc se concentrer sur la production alimentaire durable à petite échelle en accordant la priorité à des approches d'intensification durables et écologiquement efficaces, respectant les diverses fonctions de l'agriculture. Des actions devraient également être menées pour renforcer la sécurité de l'accès à la terre, des droits fonciers et des droits d'utilisation du sol ainsi qu'en matière de diversification des cultures vivrières (y compris les variétés locales) et d'amélioration des connaissances des petits exploitants en matière de nouvelles techniques agricoles;
- **améliorer l'accès à l'alimentation** : l'accès à l'alimentation devrait être renforcé par l'amélioration des opportunités d'emploi et de revenus dans les zones tant rurales qu'urbaines, y compris par la diversification et le commerce. Cela devrait être complété par des mécanismes de transfert social. L'UE et ses États membres devraient aider les pays partenaires à instaurer et gérer des mécanismes sociaux de soutien aux groupes de population vulnérables, en particulier les femmes. L'accès à l'alimentation devrait également être amélioré en appliquant l'approche du «droit à l'alimentation». Cela implique de soutenir des stratégies qui s'attaquent aux causes profondes de la faim et d'habiliter des groupes marginalisés à concevoir, appliquer et contrôler des programmes nationaux ainsi que d'instaurer et de renforcer des mécanismes de recours ;
- **améliorer l'adéquation nutritionnelle de l'apport alimentaire** : la malnutrition cause le décès de 3,5 millions de mères et d'enfants par an et un tiers des décès concerne des enfants de moins de 5 ans. Il convient donc d'accorder la priorité aux interventions ciblées sur les femmes enceintes et allaitantes ainsi que sur les enfants âgés de 0 à 5 ans. L'UE et ses États membres devraient notamment soutenir la formulation de politiques et stratégies en matière d'alimentation, la formation en nutrition, l'éducation et l'instauration de mécanismes de coordination entre les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Les futurs programmes agricoles devraient comporter une dimension nutritionnelle, ce qui pourrait impliquer la diversification des petites exploitations agricoles, la promotion de la production de produits alimentaires riches en micronutriments, et notamment de variétés et espèces locales, le suivi des résultats en matière de nutrition et/ou le soutien à la recherche agricole menée dans une perspective nutritionnelle ;
- **améliorer la prévention et la gestion des crises** : les systèmes nationaux ou régionaux d'alerte précoce permettant de prévoir des catastrophes imminentes, doivent être renforcés, ou créés là où ils n'existent pas, et mieux connectés aux organisations qui prennent les décisions et réagissent. Il faut également entamer des politiques visant à relever le défi de la volatilité des prix. Pour atténuer la volatilité, le ratio stock-utilisation des produits alimentaires doit être amélioré en créant les conditions favorables à une augmentation de la production et à un maintien des stocks à un niveau approprié, principalement par des commerçants privés. De plus, les restrictions aux exportations de produits alimentaires de base devraient être découragées. L'UE et ses États membres devraient également contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés de l'alimentation aux niveaux mondial, régional et national, en augmentant la transparence des marchés (information sur la production, les réserves, les prix, etc.), en promouvant le stockage et en créant des réserves alimentaires.

Priorités : la priorité de l'UE devrait être de soutenir la sécurité alimentaire dans les pays fragiles et plus particulièrement en Afrique où près de 80% des personnes sous-alimentées vivent dans des pays fragiles, et dans certaines parties de l'Asie du sud. Pour être efficace, l'assistance doit être adaptée au contexte du pays et combiner le développement politique et stratégique avec la responsabilisation des plus vulnérables. Alors que les quatre piliers devraient être traités, l'UE devrait accorder la priorité à 4 grandes dimensions associées: développement agricole des petites exploitations, gouvernance, intégration régionale et mécanismes d'aide aux populations vulnérables. Dans ces domaines, l'UE et ses États membres devraient:

Améliorer la capacité de résistance des petites exploitations et les moyens de subsistance dans les zones rurales :

- mettre l'accent sur une intensification de l'agriculture écologiquement efficace en faveur des petits exploitants agricoles et plus particulièrement des femmes, en fournissant un soutien à des politiques, stratégies et cadres juridiques nationaux efficaces et durables et un accès équitable et durable aux ressources, y compris la terre, l'eau, le (micro)crédit et d'autres intrants agricoles ;
- accroître de manière substantielle l'aide à la recherche, à la vulgarisation et à l'innovation agricoles fondées sur la demande, avec pour objectif d'atteindre 50% d'ici 2015. La recherche dans le domaine public devrait reposer sur les connaissances traditionnelles et les nouvelles technologies. Elle ne devrait pas promouvoir les technologies qui ne sont pas durables ou qui sont incompatibles avec les capacités nationales de réguler et de gérer les risques ;
- soutenir activement une plus grande participation de la société civile et des organisations d'agriculteurs à l'élaboration des politiques et aux programmes de recherche et accroître leur implication dans l'évaluation des programmes gouvernementaux. Dans ce contexte, les liens entre les organisations d'agriculteurs de l'UE et celles des pays en développement devraient être encouragés ;
- conjointement avec des partenaires, améliorer les conditions réglementaires institutionnelles pour les investisseurs privés responsables à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole et encourager les investissements public-privé. Les progrès seront suivis et discutés dans le cadre de plans d'action en matière de gouvernance ;

Soutenir une gouvernance efficace :

- accroître considérablement d'ici 2015 le soutien au PDDAA (Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine) en appliquant une division du travail efficace dans tous les pays africains subsahariens dépendant largement de l'agriculture ;
- lancer, avec l'Union africaine, une initiative conjointe pour accélérer la mise en œuvre des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique, comportant une feuille de route pour l'application de principes et meilleures pratiques en matière d'investissements durables à grande échelle dans les terres agricoles ;
- soutenir des initiatives nationales et internationales en vue de la définition de principes et codes de conduite régissant les investissements nationaux et étrangers dans les terres agricoles, axées sur la protection des droits fonciers, la garantie de l'accès à la propriété foncière et aux autres ressources naturelles pour les petits exploitants et les communautés pastorales et la gestion durable de ces ressources ;
- au niveau mondial, soutenir la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour qu'il devienne l'institution pivot de la coordination des initiatives en matière de sécurité alimentaire au niveau mondial ;
- soutenir une coordination plus étroite entre les agences des Nations unies installées à Rome.

Soutenir les politiques régionales dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :

- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies agricoles au niveau régional, notamment en matière de gestion du cheptel et de sécurité alimentaire, afin d'accélérer l'intégration des marchés alimentaires et agricoles régionaux. Renforcer le dialogue politique avec les organisations régionales sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- renforcer les systèmes d'information régionaux et nationaux visant à soutenir les politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition et les systèmes d'alerte précoce.

Renforcer les mécanismes d'aide aux groupes de population vulnérables :

-

soutenir les pays pour qu'ils instaurent et gèrent une politique de transfert ciblée et souple, adaptée aux contextes locaux. Si possible, l'assistance sociale devrait donner l'occasion aux bénéficiaires de parvenir à une situation qui leur assure un accès durable à l'alimentation ;

- promouvoir une meilleure intégration de la nutrition dans les politiques de développement, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé et du renforcement des capacités en la matière ;
- fournir un soutien spécifique aux pays en transition fragiles en appliquant les principes des LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).